



ASSURANCES
IARD

La Banque Postale Assurances IARD
TSA 11602
35516 CESSON-SEVIGNE CEDEX
Tél. : 02.28.09.42.00 (coût d'un appel local depuis
un poste fixe)
Mail :
service.clients@labanquepostale-assurances-iard.fr



Monsieur PATRICE DELPY
batiment B APPT 2
55 CHEMIN DU CHAPITRE
31100 TOULOUSE

Objet : Votre avis d'échéance Assurance Habitation

N° de contrat : NH13577898

Période couverte : 01/01/2019 au 31/12/2019

Contrat à tacite reconduction annuelle

Le 9 décembre 2018

Votre habitation garantie conformément à vos déclarations

Vous avez déclaré être propriétaire, d'un logement non meublé que vous n'occupez pas, d'un appartement.

L'adresse du logement assuré : APPARTEMENT 16
40 RUE CUVIER

31100 TOULOUSE

Votre habitation est au 1er étage de l'immeuble et n'est pas située au dernier étage.

Votre habitation comporte :

- 1 pièces habitables dont 0 pièce de plus de 30 m²

Vos capitaux et objets précieux garantis

Vous êtes assuré(e) pour **0 €** de biens mobiliers dont **0 €** d'objets précieux.

Vos garanties et options retenues conformément à votre choix

Vos garanties

| Garanties | Franchise | Montant Maximum |
|---|------------------|------------------------|
| Incendie et explosion | 90 € | |
| Vol et tentative de vol | 90 € | |
| Evénements climatiques | 90 € | |
| Sauvegarde des droits | | 20 000 € |
| Vandalisme et détériorations immobilières | 90 € | |
| Bris de glace et de vitre | 90 € | |
| Catastrophes technologiques | | |



ASSURANCES
IARD



| | | |
|----------------------------------|--------|---|
| Responsabilité Civile | 90 € | 100 000 000 € dont matériel : 1 000 000 € |
| Tous risques propriétaire | 90 € | |
| Dégât des eaux et gel | 90 € | |
| Catastrophes naturelles | 380 €* | |
| Attentats et actes de terrorisme | 90 € | |

Votre prime

Prime annuelle : 151,22 € TTC dont 20,21 € de frais et de taxes (exonération TVA art 261C 2è CGI). La prime annuelle inclut la taxe attentat obligatoire d'un montant de : 5,90 €.

Vous avez choisi d'être mensualisé.

Votre échéancier

Effet du contrat : 01/01/2019

Prélèvement :

| | | |
|----------------|---------|-------------|
| Janvier 2019 | 18,01 € | Prélèvement |
| Février 2019 | 12,11 € | Prélèvement |
| Mars 2019 | 12,11 € | Prélèvement |
| Avril 2019 | 12,11 € | Prélèvement |
| Mai 2019 | 12,11 € | Prélèvement |
| Juin 2019 | 12,11 € | Prélèvement |
| Juillet 2019 | 12,11 € | Prélèvement |
| Août 2019 | 12,11 € | Prélèvement |
| Septembre 2019 | 12,11 € | Prélèvement |
| Octobre 2019 | 12,11 € | Prélèvement |
| Novembre 2019 | 12,11 € | Prélèvement |
| Décembre 2019 | 12,11 € | Prélèvement |

Le prélèvement est effectué au début de chaque mois et au plus tard le 6.

L'Essentiel à savoir, vos Conditions générales¹ et vos Conditions particulières sont accessibles depuis votre [espace personnel Assurances de Dommages*](#), rubrique « Devis et contrats ».

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi. Votre demande doit être adressée par lettre recommandée à l'adresse suivante : **La Banque Postale Assurances IARD - TSA 11602 - 35516 CESSON-SEVIGNE CEDEX.**



ASSURANCES
IARD



Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification de votre part, par lettre ou tout autre support durable.

Guillaume De Lussac
Directeur Général

¹Vos Conditions générales font référence aux Conditions générales CG-H-IARD-2013-04.

*Coût de connexion selon le fournisseur d'accès. Pour pouvoir accéder à votre espace personnel, vous devez au préalable nous avoir fourni une adresse de courrier électronique en cours de validité.